

---

## Procès-verbal de la vingt-septième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le lundi 12 novembre 2018 à Dolbeau-Mistassini.

Présent   ■ Absence motivée    Absence non motivée

<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Mélanie Boivin
■ M. Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté (Zoom)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné (Zoom)	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël
<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-François Girard (Zoom)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux
■ M. Patrice Perron	■ M. Jonathan Rivard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault		

Mélanie Girard, adjointe au président-directeur adjoint

Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration au conseil d'administration

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance publique annuelle d'information
  - 3.1 Présentation des faits saillants 2017-2018 du Rapport annuel de gestion 2017-2018
  - 3.2 Présentation des résultats financiers 2017-2018
  - 3.3 Présentation des faits saillants du Rapport annuel des plaintes et rapport trimestriel 2017-2018
  - 3.4 Période de questions du public
4. Séance ordinaire
5. Adoption des procès-verbaux des 26 septembre et 15 octobre 2018
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Information de la présidente-directrice générale
8. Information de la présidente du conseil d'administration
9. Affaires du conseil d'administration (C. A.)
  - 9.1 Modification du calendrier 2018-2019 des rencontres du C. A.
  - 9.2 Rapport des présidents des comités du C. A.
    - 9.2.1 Comité de vérification et des ressources humaines – Nomination à la présidence et suivi de la rencontre du 5 novembre 2018
    - 9.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique
    - 9.2.3 Comité de révision – Nomination des membres et suivi des demandes de révision
    - 9.2.4 Comité de vigilance et de la qualité
  - 9.3 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
10. Présentations
  - 10.1 Présentation de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine
  - 10.2 Approbation de la Politique contre la maltraitance envers les aînés ou toute personne majeure en situation de vulnérabilité
  - 10.3 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux
11. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
  - 11.1 Adoption d'un régime d'emprunt

12. Agenda de consentement
  - 12.1 Demandes de statut pour résidents
  - 12.2 Nouvelles candidatures, modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 12.3 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes
  - 12.4 Corrections de privilèges de médecins spécialistes
  - 12.5 Nomination d'un chef de département d'obstétrique-gynécologie
  - 12.6 Révision du règlement du département de l'urgence
  - 12.7 Changement du nom du service de médecine de l'adolescence
  - 12.8 Désignation de signataires au compte bancaire du comité des usagers du centre intégré
  - 12.9 Permis du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean : Sommaire des modifications suite à l'analyse globale du MSSS
  - 12.10 Octroi de privilèges en recherche
13. Divers
14. Correspondances
15. Prochaine séance ordinaire
16. Période de questions du public
17. Huis clos
  - 17.1 Évaluation de la rencontre
18. Levée de la séance

## **1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, et Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, souhaitent la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 17 h 30. Trois administrateurs ont assisté à la rencontre à distance avec l'application Zoom.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

## **3. Séance publique annuelle d'information**

### **3.1 Présentation des faits saillants 2017-2018 du Rapport annuel de gestion 2017-2018**

La présidente-directrice générale, Mme Julie Labbé, présente les principaux faits saillants du Rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'établissement.

- Optilab – Une grappe, un seul département clinique de médecine de laboratoire – 1<sup>er</sup> avril 2017
- Révision de l'offre alimentaire en CHSLD – Janvier 2018
- Réorganisation du Guichet d'accès à une clientèle orpheline (GACO) – 8 janvier 2018
- Démarrage des études du projet d'agrandissement et de réaménagement des unités du bloc opératoire de l'Hôpital de Chicoutimi – 19 janvier 2018
- Plus de services pour mieux soutenir les personnes et les familles touchées par le trouble du spectre de l'autisme dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean – 23 janvier 2018
- Mandat provincial pour le Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale (CRAIP) – 23 janvier 2018
- Ententes locales avec la FIQ et la CSN – 8 février 2018
- La Fondation de l'OIIQ octroie la subvention « Pour mieux soigner » d'une valeur de 225 000 \$ - 20 février 2018

- Nomination de Julie Labbé comme PDG du CIUSSS – 14 mars 2018
- Mission universitaire :
  - Programme de formation médicale à Saguenay (PFMS)
  - GMF-U d'Alma et Chicoutimi
  - Programme de formation en pharmacie avec l'Université Laval
- Bilan de l'entente de gestion et d'imputabilité
- Programme de soutien aux organismes communautaires

Le Rapport annuel de gestion 2017-2018 sera rendu public à la suite de son dépôt à l'Assemblée nationale, d'ici la fin de l'année 2018.

### **3.2 Présentation des résultats financiers 2017-2018**

M. André Desmarquis, directeur adjoint aux ressources financières, fait état du rapport financier pour l'année 2017-2018. Il mentionne que l'établissement a terminé son exercice financier avec un déficit global de 2 121 546 \$, qui est composé d'un résultat déficitaire de 959 075 \$ pour le fonds d'exploitation et de 1 162 471 \$ pour le fonds d'immobilisation. Le déficit du fonds d'exploitation de 2017-2018 est reporté comme dépense d'exploitation de 2018-2019 et devra être considéré dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la prochaine année. Le résultat déficitaire du fonds d'immobilisation est compensé par les surplus cumulés de ce même fonds.

Par la suite, il présente la répartition des charges brutes par programmes, et fait part des observations émises par l'auditeur indépendant concernant le suivi des réserves.

### **3.3 Présentation des faits saillants du Rapport annuel des plaintes et rapport trimestriel 2017-2018**

Mme Julie Bouchard, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, et M. Martin Bouchard, commissaire adjoint, font un résumé du rapport annuel 2017-2018.

Au cours de l'exercice, l'équipe a procédé au traitement de 530 plaintes générales, 107 plaintes médicales, 122 dossiers d'intervention, 227 assistances et 44 consultations.

Le processus d'examen des plaintes exige que la plainte soit traitée avec diligence dans un délai de 45 jours. Le pourcentage de plaintes générales traitées dans le délai prescrit s'est amélioré, puisqu'il est passé de 60 % en 2016-2017 à 66 % au cours du présent exercice, tandis que le délai moyen de traitement a diminué passant de 43 jours pour l'année 2016-2017 à 42 jours pour l'année 2017-2018. Concernant les plaintes à caractère médical, 41 % des dossiers se sont finalisés à l'intérieur du délai légal. Ainsi, le délai moyen de traitement est passé de 89 jours en 2016-2017 à 83 jours pour la période 2017-2018.

Les principaux objets de plaintes et d'intervention touchent les soins et services dispensés (34 %), l'accessibilité aux soins et aux services (18 %), les aspects financiers (13 %), l'organisation du milieu et les ressources matérielles (13 %), les relations interpersonnelles (12 %) et les droits particuliers (9 %).

Par ailleurs, le plaignant qui est insatisfait du traitement de sa plainte peut interpeller le Protecteur du citoyen pour les plaintes qui ont été traitées par le commissariat ou il peut interpeller le comité de révision pour les plaintes qui ont été traitées par le médecin examinateur. Au cours de cette période, 45 dossiers ont été traités par le Protecteur du citoyen et 22 dossiers ont été acheminés et révisés au comité de révision.

Enfin, la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* est entrée en vigueur le 31 mai 2017. En vertu de cette loi, la commissaire aux plaintes et à la qualité des services s'est vue confier la responsabilité du traitement des plaintes et des signalements effectués. Un nombre de 6 dossiers ont été traités du 31 mai 2017 au 31 mars 2018.

### **3.4 Période de questions du public**

M. Guillaume Roy du Journal Le Quotidien questionne sur la satisfaction de l'établissement relativement aux taux d'atteinte de l'entente de gestion et d'imputabilité. Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur général adjoint, lui répond : 80% des indicateurs sont atteints à 80% ou plus, et ceux qui ne le sont pas sont suivis étroitement par les directions concernées.

Par la suite, M. Jules Simard de la Télé du Haut-du-Lac demande l'état de situation concernant le bloc opératoire à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini. Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, mentionne que les délais sont respectés et que le dossier suit son cours. L'établissement vise février 2019 pour les étapes à suivre de façon plus spécifique.

Pour terminer, M. Roy du Journal Le Quotidien souhaite connaître les mesures qui seront prises pour éliminer le déficit. Mme Labbé fait mention des projets en cours dans l'organisation afin de diminuer le temps supplémentaire, stabiliser les équipes de travail et optimiser les façons de faire.

### **4. Séance ordinaire**

La présidente constate à nouveau le quorum et déclare la réunion ouverte à 18 h 10.

### **5. Adoption des procès-verbaux des 26 septembre et 15 octobre 2018**

Les procès-verbaux sont adoptés tels que présentés.

### **6. Affaires découlant des procès-verbaux**

Les sujets demandant un suivi reviennent à l'ordre du jour.

### **7. Information de la présidente-directrice générale**

Tout d'abord, Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, remercie le maire de Dolbeau-Mistassini, M. Pascal Cloutier, d'accueillir le conseil d'administration à l'Hôtel de Ville.

Ensuite, elle souligne la signature des conventions collectives pour les catégories 1 à 3. Pour ce qui est de la catégorie 4, la médiation se poursuit à compter du 12 décembre prochain. Elle informe de la nomination de 6 cogestionnaires dans chacun des territoires, qui aideront au déploiement des conventions collectives et seront des pivots importants dans le projet de stabilisation des équipes de travail.

Enfin, elle fait part de sa présence à la 3<sup>e</sup> édition du brunch annuel pour souligner les personnes retraitées qui a eu lieu le 21 octobre dernier à l'Hôtel Universel d'Alma. Cette année, 164 personnes ont participé à cette activité de reconnaissance pour un total de 263 retraités.

### **8. Information de la présidente**

La présidente du conseil d'administration mentionne sa présence, le 17 octobre dernier à l'Hôtel Universelle d'Alma, à une rencontre avec la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOC) et l'Association des retraités de l'enseignement du Québec, qui portait sur les services de soutien à domicile. Également, elle a participé au souper de clôture des festivités du centenaire de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval le 20 octobre 2018, ainsi qu'au brunch annuel des retraités de l'établissement le 21 octobre 2018.

Par la suite, elle remercie les équipes patronales et syndicales qui ont travaillé à la négociation des conventions collectives, lesquelles ont été signées pour les catégories 1 à 3. Elle termine en félicitant le Dr Mauril Gaudreault, membre sortant du conseil d'administration, qui a été nommé à la présidence du Collège des médecins du Québec.

## 9. Affaires du conseil d'administration

### 9.1 Modification au calendrier 2018-2019 des rencontres du CA

La présidente, Mme France Guay, informe que des changements doivent être apportés au calendrier 2018-2019, en raison du déplacement du comité de gestion réseau (CGR) du ministère, à laquelle assiste la présidente-directrice générale, les mercredis au lieu des lundis. Par conséquent, des conflits ont été constatés pour les rencontres des 20 mars et 17 avril 2019.

L'article 9.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration prévoit que, lorsqu'une séance ne peut avoir lieu à la date prévue au calendrier, le conseil d'administration choisit, par résolution, une nouvelle date.

CONSIDÉRANT les articles 9.1 du règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que des changements doivent être apportés au calendrier 2018-2019 des rencontres du conseil d'administration.

**CA-26-2018-1171** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les modifications demandées au calendrier des dates et lieux des rencontres du conseil d'administration pour l'année 2018-2019, en déplaçant la rencontre du mercredi 20 mars 2019 au mercredi 27 mars 2019 ainsi que la rencontre du mercredi 17 avril 2019 au mercredi 24 avril 2019.

### 9.2 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration

#### 9.2.1 Comité de vérification et de ressources humaines – Nomination à la présidence et suivi de la rencontre du 5 novembre 2018

Mme France Guay, présidente, rappelle que lors de la rencontre du conseil d'administration du 15 octobre dernier, Mmes Denyse Blanchet et Mélanie Boivin, ainsi que Mrs Dominique Bouchard, Dominique Blackburn, Jonathan Rivard et Jean-François Girard (observateur) ont été nommés comme membres de ce comité. Il a été convenu que le président soit nommé sur recommandation du comité de vérification et des ressources humaines. Ce comité s'est réuni le 5 novembre et recommande la nomination de madame Denyse Blanchet à titre de présidente.

CONSIDÉRANT les articles 25 et 27 du règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la recommandation en date du 5 novembre 2018 du comité de vérification et des ressources humaines pour la nomination de madame Denyse Blanchet à titre de présidente du comité de vérification et des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Denyse Blanchet pour agir à titre de présidente du comité de vérification et des ressources humaines.

**CA-27-2018-1184** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Denyse Blanchet à titre de présidente du comité de vérification et des ressources humaines du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une durée d'un an.

Par la suite, Mme Blanchet fait le suivi des principaux sujets traités lors de la dernière rencontre.

- Présentation du projet : « Stabiliser les équipes de travail » qui procèdera à la révision du rehaussement du travail des équipes tout en veillant au déploiement de nouvelles conventions collectives locales.
- Présence au travail : Plusieurs interventions ont été réalisées afin de réduire le taux d'assurance salaire.
- État de situation de la situation financière. Plusieurs stratégies ont été discutées afin de prendre des mesures et de suivre les cibles possibles de réduction budgétaire.

#### **9.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)**

La prochaine rencontre se tiendra le 19 novembre 2018.

#### **9.2.3 Comité de vigilance et de la qualité**

La prochaine rencontre se tiendra le 13 décembre 2018.

#### **9.2.4 Comité de révision – Nomination des membres et suivi des demandes de révision**

Mme Alberte Déry, présidente du comité, informe les membres de la formation qu'elle a suivie, le 26 octobre dernier, concernant le traitement d'une plainte à l'endroit d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), offerte par l'Association du CMDP. Elle fait part d'une rencontre qui se tiendra, le 14 novembre prochain, avec les nouveaux membres du comité, afin de leur expliquer leur rôle lors du traitement d'une demande de révision d'une plainte médicale.

Par la suite, elle mentionne que 3 nouvelles demandes de révision ont été reçues depuis la dernière rencontre, pour un total de 10 dossiers en attente, et que 3 dossiers seront traités le 28 novembre 2018.

Enfin, les membres du conseil d'administration procèdent à la nomination des nouveaux membres du comité.

CONSIDÉRANT le mandat des membres du comité de révision venant à échéance le 9 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) du 9 octobre 2018 pour la nomination du docteur Omar Touhami, gynécologue, et docteur Godefroy Hardy St-Pierre, neurochirurgien, à titre de membres du comité de révision, et le docteur Alban Michaud-Herbst, gastroentérologue, comme membre substitut;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CECMDP pour renouveler le mandat des docteurs Sylvie Audet et Sylvie Pelletier comme membres substitués.

**CA-27-2018-1185** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer les docteurs Omar Touhami et Godefroy Hardy St-Pierre à titre membres du comité de révision et le docteur Alban Michaud-Herbst et la docteure Sylvie Pelletier, comme membres substitués, et ce, pour une durée de trois ans, ainsi que la docteure Sylvie Audet, membre substitut, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### 9.2.5 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, fait part d'une rencontre d'échange avec le comité consultatif, ce jour, dans laquelle les enjeux de la main-d'œuvre sur le territoire ont été discutés, notamment au niveau de la difficulté de recrutement dans certaines spécialités médicales.

## 10. Présentations

### 10.1 Fondation du Centre Maria-Chapdelaine

M. Réjean Lavoie, vice-président, mentionne que la fondation existe depuis le 13 décembre 1983, laquelle a plusieurs sources de financement, permettant de ramasser entre 350 000 \$ et 400 000 \$ par année. La fondation a contribué à environ 7 000 000 \$ pour l'achat d'équipements médicaux sur le territoire Maria-Chapdelaine. La principale source de financement est le radiothon, et rapporte en moyenne près de 250 000 \$, pour un total de 4 millions depuis les 16 dernières années.

De plus, au cours des 4 dernières années, la compagnie Résolu organise un golf annuel à Saint-Prime au profit de Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy. La fondation a reçu plus de 320 000 \$ au cours de ces 5 ans.

Pour terminer, la présidente du conseil d'administration remercie M. Lavoie pour sa présentation et souligne l'importance de la fondation, qui permet de contribuer à l'amélioration des soins offerts à la population du territoire Maria-Chapdelaine.

### 10.2 Approbation de la Politique contre la maltraitance envers les aînés ou toute personne majeure en situation de vulnérabilité

Mme Martine Nepton, directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), informe que la direction SAPA s'est vu confier l'élaboration de la politique, qui vise à mettre en place des mesures pour protéger les personnes en situation de vulnérabilité qui reçoivent des services de santé et services sociaux que ces services soient rendus dans une installation du CIUSSS ou à domicile. Elle vise également à prévenir, détecter, signaler et contrer la maltraitance en édictant des orientations, stratégies et mesures mises en place pour y parvenir. Tout cas de maltraitance doit être signalé obligatoirement.

Afin d'assurer une harmonisation au plan provincial, le contenu de la politique doit obligatoirement contenir de nombreux éléments inclus dans la politique-cadre provenant du ministère et dans la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* (Loi 115).

Cette politique a fait l'objet d'une importante consultation, et plusieurs stratégies de sensibilisation destinées aux employés et aux usagers seront déployées. Le plan de mise en œuvre, le plan de communication, le plan de formation et les outils cliniques seront réalisés prochainement.

En terminant, Mme Nepton répond aux questions des administrateurs.

CONSIDÉRANT que la politique proposée répond aux exigences de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (Loi 115);

CONSIDÉRANT que la politique proposée respecte les obligations incluses dans la politique-cadre du MSSS;

CONSIDÉRANT que la politique actualise la position de l'établissement en matière de tolérance zéro à l'égard de la maltraitance.

CA-27-2018-1186 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique pour contrer la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

### 10.3 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Mme Vanessa Boivin, adjointe au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques - Communications et affaires gouvernementales, présente la candidature du projet : « Prévention de l'homicide intra et extrafamilial ». L'objectif principal du Guide d'estimation et de gestion du risque d'homicide et des outils est de prévenir l'homicide (intra et extrafamilial) en estimant le risque de passage à l'acte et en mettant en place des mesures d'aide et de protection adaptées au niveau de risque estimé et au contexte vécu par la personne.

La 36<sup>e</sup> édition de l'événement a été lancée le 4 septembre 2018. Les lauréats seront dévoilés à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu à la fin du printemps 2019.

CONSIDÉRANT que la candidature a été évaluée par le jury d'établissement dans le but de la déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du concours de la 36<sup>e</sup> édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du jury d'établissement;

CONSIDÉRANT que le concours cible les initiatives mises en place au profit des usagers, dans un souci constant d'amélioration continue;

CONSIDÉRANT que les prix d'excellence mettent en lumière l'engagement et la collaboration des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que la candidature est conforme aux critères d'éligibilité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une initiative inspirante assurant un rayonnement national à notre établissement;

CA-27-2018-1187 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de déposer la candidature présentée au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

## 11. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

### 11.1 Adoption d'un régime d'emprunt

M. André Desmarquis, directeur adjoint aux ressources financières, mentionne que des modalités de financement des enveloppes décentralisées prévoient l'institution d'un régime d'emprunt à long terme pour pourvoir aux dépenses effectuées par les établissements publics. L'adhésion à ce régime permettra à l'établissement de contracter des emprunts afin de financer la réalisation de projets d'immobilisations et d'acquisition d'équipements.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 296 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ainsi que l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*, le ministère autorise le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean à instituer un régime d'emprunt, tel qu'il appert de la correspondance datée du 24 août 2018;

CONSIDÉRANT que ce régime d'emprunt permettra à l'établissement d'effectuer des emprunts à long terme, nécessaires au financement des projets d'immobilisations et d'acquisition d'équipements;



CONSIDÉRANT la période visée par le régime d'emprunt, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT le montant maximum autorisé de 126 929 929,12 \$;

CONSIDÉRANT les modalités et les conditions de gestion des emprunts prévues à la convention de prêt à long terme;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification et de ressources humaines recommande aux membres du conseil d'administration, suite à sa rencontre tenue le 18 septembre 2018 :

- d'instituer un régime d'emprunt à long terme conforme aux caractéristiques et limites prévues à ce régime;
- et de désigner les signataires autorisés suivants, dont deux agiront conjointement pour signer et accepter tout document relatif au régime d'emprunt :
  - a. La présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
  - b. La présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
  - c. La présidente du comité de vérification du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
  - d. La directrice des ressources financières du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**CA-27-2018-1188** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la résolution qui permettra à l'établissement à instituer un régime d'emprunt.

Prendre note que la résolution se retrouve à la fin du procès-verbal.

## 12. Agenda de consentement

Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur général adjoint, présente les dossiers sous la responsabilité de la Direction des services professionnels (points 12.1 à 12.7).

### 12.1 Demandes de statut de résident

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (articles 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution CE49-20181105-62 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

**CA-27-2018-1189** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident aux médecins inscrits au tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

NOM DU CANDIDAT	SPÉCIALITÉ	INSTALLATION	DATES
Tibout, Michaël	Anesthésie	Hôpital de Chicoutimi	2018-10-22 au 2018-11-18
Tibout, Michaël	Urgence	Hôpital de Chicoutimi	2018-12-17 au 2019-01-13
Tibout, Michaël	Soins intensifs	Hôpital de Chicoutimi	2019-02-11 au 2019-03-10
Lemieux, Patricia	Endocrinologie	Hôpital de Chicoutimi	2019-04-08 au 2019-05-05
Dallaire-Nantel, Léonie-Anne	Gynécologie-obstétrique	Hôpital de Chicoutimi	2018-11-19 au 2018-12-16
Frenette, Marili	Anesthésie	Hôpital de Chicoutimi	2019-06-03 au 2019-06-30

## 12.2 Nouvelles candidatures, modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

CONSIDÉRANT la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) (art. 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges, les demandes de modifications de statut et de privilèges ainsi que les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution #CE49-20181105-61 et la rencontre du 12 juillet 2018 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

**CA-27-2018-1190** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les modifications de privilèges et/ou de statut des médecins de famille telles que présentées à l'annexe 1;

D'accepter les modifications de privilèges et/ou de statut des médecins spécialistes telles que présentées à l'annexe 2;

D'accepter les départs et les retraites et les avis d'absence des membres tels que présentés à l'annexe 3;

D'accepter la liste des médecins, dont l'appartenance à un département clinique autre que médecine générale dans les résolutions du 25 juillet 2018 était manquante, à l'annexe 4;

Prendre note que les annexes sont jointes à la fin du procès-verbal.

## 12.3 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes

CONSIDÉRANT la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) adopté par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges de la part des médecins et dentistes concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges;

CONSIDÉRANT la résolution # CE49-20181105-61 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois de statut et privilèges pour les nominations.

**CA-27-2018-1191** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de prendre acte des observations formulées par certains médecins en lien avec les obligations rattachées aux privilèges.

Les annexes se retrouvent à la fin du procès-verbal.

#### 12.4 Corrections de privilèges de médecins spécialistes

CONSIDÉRANT le renouvellement des privilèges des médecins spécialistes adopté le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT les omissions qui ont été signalées à la Direction des services professionnels.

**CA-27-2018-1222** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'annuler les résolutions adoptées par le conseil d'administration du 8 mai 2018 des médecins concernés et de refaire de nouvelles résolutions selon le tableau ci-dessous.

Nom du médecin	Numéro de pratique	Département	Correction
Bergeron, Tessa	16298	Département clinique de gynécologie-obstétrique	Maintien du privilège spécifique antérieur échographie cardio-foetale
Dumont, Julie	98214	Département clinique de gynécologie-obstétrique	Maintien du privilège spécifique antérieur du privilège recherche
Falardeau, Éric	17792	Département clinique de chirurgie/Orthopédie	Modifier la terminologie dans la résolution pour nomination et renouvellement au lieu de renouvellement seulement
Fisch, Patricia	84041	Département clinique de gynécologie-obstétrique	Maintien du privilège spécifique antérieur du privilège recherche
Guérin, Pascale	14710	Département clinique de gynécologie-obstétrique	Maintien du privilège spécifique antérieur du privilège recherche
Gagnon, Sylvain	74188	Département clinique de gynécologie-obstétrique	Maintien du privilège spécifique antérieur du privilège recherche
Gaudreau, Annie	12446	Département clinique d'anesthésie	Modifier la terminologie dans la résolution pour nomination et renouvellement au lieu de renouvellement seulement
Houde, Jean-Luc	05103	Département clinique de chirurgie/chirurgie générale	Maintien du privilège spécifique antérieur du privilège recherche
Simard, Fabien	77167	Département clinique de gynécologie-obstétrique	Maintien du privilège spécifique antérieur du privilège recherche

#### 12.5 Nomination d'un chef de département d'obstétrique-gynécologie

CONSIDÉRANT que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département (art. 188, LSSSS);

CONSIDÉRANT le protocole d'harmonisation entre le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi et les universités de Sherbrooke et Montréal;

CONSIDÉRANT que le poste de chef du département d'obstétrique-gynécologie était vacant;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été envoyé à tous les gynécologues-obstétriciens membres du CMDP du CIUSSS le 31 août 2018 pour combler le poste de chef du département d'obstétrique-gynécologie;

CONSIDÉRANT l'entrevue pour la nomination du nouveau chef qui a eu lieu le 28 septembre 2018 devant un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la chef nouvellement nommée signera une entente relative au respect des règlements et de la philosophie du CIUSSS;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du CMDP exprime une opinion favorable à cette nomination;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de département clinique.

**CA-27-2018-1232** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer la Dre Valérie Carré en tant que chef du département clinique d'obstétrique-gynécologie, et ce, pour une durée de quatre ans.

## 12.6 Révision du règlement du département de l'urgence

Ce point a été présenté aux membres du conseil d'administration en réunion de travail par le Dr Jérôme Pineault-Le Page, président du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP).

Au cours de la dernière période, les membres du Comité exécutif du CMDP (CECMDP) ont pris connaissance des règlements du Département de médecine d'urgence, ainsi que de l'annexe spécifique pour le service d'urgence local de l'Hôpital de Chicoutimi.

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 5 novembre 2018, les membres du CECMDP ont adopté ces règlements et recommandent au conseil d'administration d'adopter le Règlement général du Département de médecine d'urgence.

CONSIDÉRANT la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) (art. 215 – 216);

CONSIDÉRANT que le CECMDP recommande au conseil d'administration d'adopter le Règlement général du Département de médecine d'urgence.

**CA-27-2018-1233** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver le Règlement général du Département de médecine d'urgence.

## 12.7 Changement du nom du service de médecine de l'adolescence

Ce point a été présenté aux membres du conseil d'administration en réunion de travail par le Dr Jérôme Pineault-Le Page, président du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP).

Le 5 novembre dernier, les membres du CECMDP ont pris connaissance d'une lettre du Dr Jean-Benoît Bouchard, chef local du Département de pédiatrie – Hôpital de Chicoutimi, dans laquelle il fait part de la volonté des membres de modifier le nom du Service de médecine de l'adolescence pour le Service de pédiatrie ambulatoire et médecine de l'adolescence. Ce service engloberait toutes les cliniques spécialisées ambulatoires qui sont offertes à l'hôpital de Chicoutimi, soit la clinique de médecine de l'adolescence, la clinique métabolique, la clinique d'allergie à la pénicilline, la clinique de tyrosinémie, la clinique 180 et la clinique d'épilepsie complexe.

Les membres du CECMDP recommandent au conseil d'administration d'adopter le nouveau nom du service.

CONSIDÉRANT la lettre datée du 27 septembre 2018 du Dr Jean-Benoît Bouchard, chef local du Département de pédiatrie – Hôpital de Chicoutimi, expliquant les raisons du changement de nom du Service de médecine de l'adolescence;

CONSIDÉRANT que le CECMDP recommande au conseil d'administration d'adopter le nouveau nom du service, soit Service de pédiatrie ambulatoire et médecine de l'adolescence.

**CA-27-2018-1234** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de modifier nom du Service de médecine de l'adolescence par le Service de pédiatrie ambulatoire et médecine de l'adolescence.

## **12.8 Désignation de signataires au compte bancaire du comité des usagers du centre intégré (CUCI)**

Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur général adjoint, mentionne que le comité des usagers du centre intégré (CUCI) souhaite bénéficier de son propre compte bancaire. Pour ce faire, le cadre de référence ministériel sur les comités des usagers prévoit qu'il doit le faire de concert avec le CIUSSS, et c'est au conseil d'administration de désigner les signataires du compte (article 2.6.1). Le CUCI a déterminé les personnes ci-dessous comme signataires au compte.

- Nicole Tremblay, présidente
- Hélène Tremblay, vice-présidente
- Julie Bertrand, personne-ressource

CONSIDÉRANT que l'article 2.5.1 du Cadre de référence relatif aux comités des usagers et aux comités de résidents prévoit l'autonomie de ces comités pour déterminer les règles qui les régissent;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au cadre de référence que le budget de ces comités soit géré de façon autonome par les comités (article 2.6.1);

CONSIDÉRANT que des modalités peuvent être convenues avec l'établissement pour faire en sorte que les comités aient, dans les faits, l'autonomie nécessaire pour utiliser le budget qui leur est destiné (article 2.6.1 du cadre de référence);

CONSIDÉRANT que le comité des usagers du centre intégré (CUCI) souhaite détenir son propre compte bancaire;

CONSIDÉRANT que l'établissement souhaite donner suite à la volonté du CUCI d'ouvrir son propre compte de banque et l'accompagnera dans ses démarches en ce sens.

**CA-27-2018-1235** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de désigner les personnes suivantes comme signataire au compte de banque à être ouvert au nom du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI).

- Nicole Tremblay, présidente
- Hélène Tremblay, vice-présidente
- Julie Bertrand, personne-ressource

## **12.9 Permis du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean : Sommaire des modifications suite à l'analyse globale du MSSS**

Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur général adjoint, explique que des travaux ont eu lieu sur la dénomination des installations du réseau de la santé et des services sociaux. Suite à une analyse globale, le CIUSSS doit se conformer au Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux. Les modifications touchent les installations exploitant la mission Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme.

Tel qu'indiqué dans la loi 10, ces dénominations doivent faire l'objet d'une consultation du comité consultatif de Maria-Chapdelaine. Ce comité a été consulté et est favorable à ces modifications.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean désire modifier le nom au permis d'une de ses installations tel qu'indiqué au tableau de désignation des dénominations non conformes du MSSS;

CONSIDÉRANT que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de Maria-Chapdelaine a suggéré que le centre d'activités de jour de Dolbeau-Mistassini soit dénommé centre d'activités de jour Maria-Chapdelaine.

**CA-27-2018-1236** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis des installations suivantes dont la dénomination est non conforme :

# de permis	Nom installation actuel	Générique à utiliser	Spécifique
51234870	Atelier et centre d'activités de jour de La Baie	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	de La Baie
55597595	Atelier et centre d'activités de jour de L'Anse-Saint-Jean	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	de L'Anse-Saint-Jean
51225399	Atelier Manouane	Atelier de travail en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Manouane
51222594	Atelier et centre d'activités de jour du Cénacle	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	du Cénacle
51230738	Atelier et centre d'activités de jour du Long-Sault	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	du Long-Sault
51222586	Atelier et centre d'activités de jour Tanguay	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Tanguay
52667516	Centre d'activités de jour Gauthier	Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Gauthier
51230720	Atelier et centre d'activités de jour du Séminaire	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	de Métabetchouan-Lac-À-La-Croix
51232726	Centre d'activités de jour F.X.-Bouchard	Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	F.X.-Bouchard
52395555	Atelier de l'Aéroport	Atelier de travail en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	de L'Aéroport

# de permis	Nom installation actuel	Générique à utiliser	Spécifique
51216372	Atelier de Saint-Félicien	Atelier de travail en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	de Saint-Félicien
52665213	Atelier de Dolbeau-Mistassini	Atelier de travail en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	de Dolbeau-Mistassini
51230712	Centre d'activités de jour de Dolbeau-Mistassini	Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Maria-Chapdelaine
52395522	Atelier Scott	Atelier de travail en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Scott
51222578	Atelier Champlain	Atelier de travail en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Champlain
55597561	Atelier et centre d'activités de jour de Saint-Ambroise	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	de Saint-Ambroise
51222560	Atelier et centre d'activités de jour Roland	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Roland

et d'émettre un nouveau permis d'exploitation.

Que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.

D'autoriser M. Pierre Ouellet, directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

## 12.10 Octroi des privilèges en recherche

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, présente la demande d'octroi de privilèges d'exercice de la recherche de Mme Manon Doucet, Ph.D. pour les installations de Chicoutimi, à M. Rubens Alexandre Da Silva, Ph.D. pour les installations de La Baie, ainsi qu'à Mme Ève Pouliot, M. Sc. pour les installations de Chicoutimi, Jonquière et La Baie.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (LSSS) énonce que les privilèges sont octroyés par le C. A. de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la quatrième mesure du Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (1998) demande que le privilège d'exercice de la recherche soit négocié au moment du renouvellement des privilèges d'exercice dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que le directeur de la recherche recommande d'octroyer les privilèges demandés.

**CA-27-2018-1237** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'octroyer des privilèges académiques en recherche à Mme Manon Doucet, Ph.D. pour les installations de Chicoutimi, à M. Rubens Alexandre Da Silva, Ph.D. pour les installations de La Baie, ainsi qu'à Mme Ève Pouliot, M. Sc. pour les installations de Chicoutimi, Jonquière et La Baie, et ce, jusqu'au renouvellement de tous les privilèges de recherche en mai 2020.

**13. Divers**

Aucun sujet.

**14. Correspondance**

Aucune correspondance.

**15. Prochaine séance**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 30 janvier 2019 à Chicoutimi.

**16. Période de questions du public**

Aucune question n'est déposée par le public.

**17. Huis clos**

**17.1 Évaluation de la rencontre**

Les membres procéderont à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances; l'analyse de l'évaluation sera réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique.

**18. Levée de la séance**

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 25.

ORIGINAL SIGNÉ

---

France Guay  
Présidente du conseil d'administration

---

Date

ORIGINAL SIGNÉ

---

Julie Labbé  
Présidente-directrice générale et  
secrétaire du conseil d'administration

---

Date



## Annexe du point 11.1

**EXTRAIT du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean tenue à Dolbeau-Mistassini le 12 novembre 2018 à compter de 17 et à laquelle il y avait quorum.**

---

Résolution numéro : CA-27-2018-1238

### RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 126 929 929.12 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018;

### **SUR LA PROPOSITION DE MADAME DENYSE BLANCHET, IL EST RÉSOLU :**

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 126 929 929.12 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.  
La présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le président du comité de vérification du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La directrice des ressources financières du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**ADOPTÉE**

Copie conforme

Chicoutimi, le 15 novembre 2018

ORIGINAL SIGNÉ

---

Julie Labbé

Présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration

## Annexes du point 12.2

### Annexe 1 – Modification de statut et privilèges – Médecins omnipraticiens

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Site principal	Autres sites	Privilèges	Ajout	Retrait	Commentaires	N° résolution
17493	Docteure	Allard	Valérie	Actif	Médecine générale	Hôpital de Chicoutimi	N/A	Hospitalisation et UMF	Recherche			CA-27-2018-1200
10413	Docteure	Bouchard	Geneviève	Actif	Médecine générale	Hôpital de Chicoutimi	CHSLD de la Colline	CHSLD garde tous + prise en charge	Hospitalisation		Régularisation, ce médecin avait déjà le privilège	CA-27-2018-1201
18567	Docteure	Bouchard	Sarah	Actif	Médecine générale	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	Hospitalisation	Trousse médico-légale et soins physiques en psychiatrie			CA-27-2018-1202
18375	Docteure	Christensen	Marie-Pier	Actif	Médecine générale	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	N/A	Hospitalisation (courte durée)	Trousse médico-légale			CA-27-2018-1203
02027	Docteur	Hévey	Simon	Actif	Médecine générale	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	Hospitalisation (courte durée)	Soins physiques en psychiatrie			CA-27-2018-1204
18662	Docteure	Gill	Louise-Josée	Actif	Médecine générale	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	Hospitalisation	Trousse médico-légale et soins physiques en psychiatrie			CA-27-2018-1205
89081	Docteur	Lalonde	Alain-Paul	Actif	Urgence et médecine générale	Hôpital d'Alma	N/A	Hospitalisation et soins physiques en psychiatrie	Chirurgie mineure			CA-27-2018-1206
17133	Docteure	Lavoie-Beaumont	Laurence	Actif	Médecine générale	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	CHSLD, gériatrie, hospitalisation et trousse médico-légale	URFI - réadaptation gériatrique			CA-27-2018-1207
10170	Docteure	Privé	Annie-Claude	Actif	Médecine générale	Hôpital de Chicoutimi	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière et CLSC de Chicoutimi	Hospitalisation, réadaptation en dépendance (CRD), traitement des substitutions aux opiacés et clinique soleil		Hospitalisation		CA-27-2018-1209

## Annexe 2 – Modification de statut et privilèges – Médecins spécialistes

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Site principal	Autres sites	Privilèges	Ajout	Retrait	N° résolution
86380	Docteur	Brais	Bernard	conseil	Clinique de médecine spécialisée/neurologie	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	La Baie, Chicoutimi, Alma, Roberval et Dolbeau-Mistassini	Clinique des maladies neuromusculaires du CRDP et neurologie	Recherche		CA-27-2018-1209
15646	Docteure	Forest	Katia Kim	Actif	département clinique de médecine spécialisée/médecine interne	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	La Baie, Chicoutimi, Alma, Roberval et Dolbeau	Échographie cardiaque transthoracique (incluant contraste), lecture électrocardiogramme et épreuve d'effort	Changement de statut : de actif à associé		CA-27-2018-1210
14786	Docteure	Rusu	Sabina	Actif	Clinique de médecine de laboratoire/hématologie (laboratoire)	Hôpital de Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval et Dolbeau-Mistassini	Hématologie et oncologie	Recherche		CA-27-2018-1211
95271	Docteur	Parizeault	Guy	Actif	Clinique de pédiatrie/néonatalogie	Hôpital de Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval et Dolbeau-Mistassini	Allergie, clinique des maladies neuromusculaires, ordonnances spécifiques sur ASDP (ATL et ATP) et pédiatrie et néonatalogie, gastro-entérologie pédiatrique, lipidologie adulte et pédiatrie, médecine de l'adolescence et pédiatrie dans le cadre des maladies métaboliques	Recherche		CA-27-2018-1212

### Annexe 3 – Départs et retraites

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Site secondaire	Raison du départ	Date du départ
90024	Docteur	Arsenault	François	Actif	Urgence	Hôpital de Chicoutimi	N/A	Démission	1 <sup>er</sup> janvier 2019
4752	Madame	Blais	Diane	Actif	Pharmacie	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	N/A	Fin du lien d'emploi	3 octobre 2018
77051	Docteur	Donais	Guy	Actif	Urgence	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	N/A	Retraite	31 décembre 2018
04850	Monsieur	Nadeau	Gérald	Actif	Pharmacie	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	Retraite	10 juin 2019
81366	Docteure	Rouleau	Lucie	Actif	Gynécologie-obstétrique	Hôpital d'Alma	La Baie, Chicoutimi, Jonquière, Roberval et Dolbeau	Retraite	31 décembre 2018
96185	Madame	Tremblay	Isabelle	Associé	Pharmacie	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	N/A	Démission	21 septembre 2018

### Avis d'absence

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Site secondaire	Raison du départ	Date du départ
18794	Docteure	Beauregard	Marie-Eve	Actif	Santé communautaire	Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval et Dolbeau-Mistassini	Congé maternité	2019-02-16 au 2019-08-18
10732	Madame	Gauthier-Gravel	Amélie	Actif	Pharmacie	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	N/A	Congé maternité	2018-09-07 au 2019-06-01
86148	Docteur	Larouche	René	Conseil	Médecine dentaire	Santé publique - Chicoutimi	N/A	Congé de service	03-07-2018 au 03-07-2019
16319	Docteure	Marceau	Stéphanie	Actif	Médecine générale	Hôpital de Chicoutimi	N/A	Congé maternité	2019-02-03 au 2019-11-03
10241	Docteure	Tremblay	Bianca	Actif	Médecine générale	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	N/A	Congé maternité	01-08-2018 au 01-04-2019

## Annexe 4 – Liste des médecins

Permis	Appel	Nom_Med	Prénom	Statut	Département	Site principal	Site secondaire	Privilèges
82128	Docteur	Allard	Sylvain	Actif	Médecine générale et santé publique	Hôpital de Chicoutimi	CIUSSS SLSJ - santé publique	santé communautaire (santé et sécurité au travail)
13407	Docteur	Auger-Lafond	Michaël	Actif	Médecine générale et santé publique	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	CIUSSS SLSJ - santé publique	hospitalisation, santé communautaire (santé et sécurité au travail), urgence et clinique de retour à l'urgence
84190	Docteur	Duchaine	Claude	Actif	Médecine générale et santé publique	Hôpital d'Alma	CIUSSS SLSJ - santé publique	santé communautaire (santé et sécurité au travail)
85341	Docteure	Dufour	Suzanne	Associé	Médecine générale et santé publique	Hôpital d'Alma	CIUSSS SLSJ - santé publique	santé communautaire (santé et sécurité au travail), UMF
86275	Docteure	Giguère	Brigitte	Actif	Médecine générale et santé publique	Hôpital, CLSC et centre d'hébergement de Roberval	CHSLD Saint-Félicien et CLSC de Saint-Félicien et CIUSSS SLSJ - santé publique	CLSC (garde au SAD), CLSC (soins médicaux généraux de 1re ligne), santé communautaire (santé et sécurité au travail), soins palliatifs et CHSLD (garde et prise en charge)
13719	Docteure	Langelier	Marie-Eve	Actif	Médecine générale et santé publique	Hôpital d'Alma	CIUSSS SLSJ - santé publique	clinique des troubles de conduites alimentaires, recherche, santé communautaire (santé et sécurité au travail) et UMF
00481	Docteure	Rivard	Sophie	Actif	Médecine générale et santé publique	Hôpital de Chicoutimi	CHSLD de la Colline, CIUSSS SLSJ - Santé publique	CHSLD (garde tous), hospitalisation et santé communautaire (santé et sécurité au travail)

## Annexes du point 12.3

### Annexe 1 – Nomination médecins de famille

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Site principal	Autres sites	Privilèges	Période applicable	No résolution
18800	Docteur	Rivard	Jean-Dominic	Actif	Médecine générale	Hôpital de La Baie	CHSLD Bagotville et Saint-Joseph et Hôpital de Chicoutimi	CHSLD (prise en charge et garde) et obstétrique	2018-11-05 au 2020-07-25	CA-27-2018-1194

### Annexe 2 – Nomination médecins spécialistes et dentistes

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département/service	Privilèges communs	Privilèges spécifiques	Site principal	Sites secondaires	Date début de pratique	Échéance	No résolution
15390	Docteure	Auchu	Marie	Actif	Chirurgie générale	département clinique de chirurgie/chirurgie générale	chirurgie et endoscopie digestive	N/A	Hôpital de Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval et Dolbeau	28 septembre 2018	9 mai 2020	CA-27-2018-1195
13263	Docteure	Dubé	Geneviève	Actif	Néphrologie	département clinique de médecine spécialisée/néphrologie	Néphrologie	N/A	Hôpital de Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval et Dolbeau	15 janvier 2019	9 mai 2020	CA-27-2018-1196
07146	Docteur	Ouallouche	Karim	Associé	Anatomopathologie	département clinique de médecine de laboratoire/pathologie	Anatomopathologie	N/A	Hôpital de Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval et Dolbeau	1er octobre 2018	9 mai 2020	CA-27-2018-1197
07173	Docteur	Roberge	Stéphane	Conseil	ORL	département clinique de chirurgie/ORL	ORL	lecture de VNG	Hôpital de Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval et Dolbeau	28 mai 2018	9 mai 2020	CA-27-2018-1198
16516	Docteur	Tremblay	Etienne	Actif	Dentiste	département clinique de chirurgie/médecine dentaire	médecine dentaire	gérodonnologie	Hôpital de Chicoutimi	La Baie, Jonquière, Alma, Roberval, Dolbeau et les CHSLD du CIUSSS	17 août 2018	9 mai 2020	CA-27-2018-1199



